

2010/S 214-328071

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Ville de Clichy la Garenne
80 boulevard Jean Jaurès, BP 300
Attn: Mlle Le Manach Anne-Laure
92112 Clichy Cedex
FRANCE

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES

Non

VI.2) AUTRES INFORMATIONS

Le marché est un marché à prix forfaitaire, avec clauses d'intéressement aux économies, et clause de transparence (marché type MTI).

La durée du marché est de huit (8) ans fermes à compter de la notification du marché, cette durée étant justifiée par la nature du marché.

Les modalités de détermination des prix sont fixées dans le cahier des clauses administratives particulières et dans l'acte d'engagement, et ses annexes.

Le marché est basé sur des coûts qui varient selon la rigueur climatique réelle, la consommation d'ECS réelle, les dérives de consommation, l'impact de la pose des GTB, les travaux initiés par la Ville et les indices d'ajustement des prix.

Le montant estimatif du marché est de 13 612 000 EUR HT décomposé comme suit:

P1.1 = 835 000 EUR HT.

P1.2 = 208 000 EUR HT pour l'exercice 1, puis 200 000 EUR pour les exercices suivants.

E1 = 282 000 EUR HT.

P2 = 215 000 EUR HT pour l'exercice 1, puis 201 000 EUR HT pour les exercices suivants.

P3.1 = 142 000 EUR HT.

P3.2 = 310 000 EUR HT (répartis sur les exercices 1 à 6).

Annonce n° 281, BOAMP 063 A.

Annonce n° 454, BOAMP 063 B du 31.3.2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 2.11.2010.

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N°: 10-020LOT n° 1 - INTITULÉ Marché d'exploitation (MTI) de Chauffage avec fourniture d'énergie, conduite et entretien courant, gros entretien et renouvellement, modernisation pour la Ville de Clichy La Garenne.

V.1) Date d'attribution du marché:

1.11.2010

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES:

2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE

Société IDEX Energies
72 avenue Jean-Batiste Clément
92513 Boulogne-billancourt